

N°14/2020 du 11/12/20

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Stabilité du nombre de nouveaux cas.** Après + 2 % la semaine passée, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires reste stable (+ 14 399 cas contre + 14 129 la semaine passée) et rejoint la tendance mondiale. La hausse du nombre de nouveaux cas hebdomadaires se poursuit au Soudan (+2 343 contre +1 565 et +1 213 les 2 dernières semaines). Le nombre de nouveaux cas hebdomadaires diminue pour la 3^{ème} semaine consécutive au Kenya (+5 179 contre +6 201 et +7 131), et baisse pour la 1^{ère} fois en Ouganda (+2 244 contre +2 277 et +1 878) et au Rwanda (+ 212 contre +252 et +226).
- **Soudan – La Crise COVID-19 fragilise le secteur privé.** En août 2020, la Banque mondiale et le Bureau Central des Statistiques ont mené conjointement une étude portant sur 500 entreprises de l'Etat de Khartoum, essentiellement des micros (de 0 à 4 salariés) et des petites (de 5 à 19 salariés) entités. Un tiers environ des entreprises recensées ont dû fermer leurs portes, avec un impact plus important auprès des petites entreprises dont la moitié aurait dû fermer. La pandémie a révélé le faible taux d'usage d'Internet puisque 3 % des entités seulement ont commencé à l'utiliser et 8 % ont augmenté son utilisation. La crise COVID-19 a également souligné l'absence d'aides publiques, malgré les annonces, puisqu'aucune des entreprises interrogées n'a reçu d'aide et 62 % d'entre elles n'ont jamais été informées.

Points notables d'actualité générale

- **Ethiopie, Djibouti – L'Ethiopie est assurée du soutien de Djibouti, l'électricité est rétablie au Tigré.** Alors que les combats se poursuivent en Ethiopie, Djibouti a déclaré cette semaine soutenir le Premier ministre éthiopien, « le seul garant de l'unité et de l'intégrité du territoire ». Djibouti a également rappelé son attachement à ce que la crise soit résolue au plus vite, et par le dialogue. Pour mémoire, l'accès à la mer d'Addis Abeba passe par les ports djiboutiens qui eux-mêmes dépendent en partie de l'import-export éthiopien. A noter enfin que ce dimanche 13 décembre, après un mois de coupure compte tenu des actes de vandalisme, l'électricité devrait être rétablie dans le Tigré.
- **Ethiopie – Pour la première fois, les profits des banques privées dépassent ceux des banques publiques.** Minoritaires en parts de marché jusqu'en 2018-19 (47 %), les banques commerciales ont enregistré sur l'année fiscale 2019-20, des profits cumulés (17 Mds ETB soit 357 MEUR – 55 %) qui dépassent pour la première fois, ceux des banques publiques (14 Mds ETB soit 294 MEUR). De plus, alors que les banques privées représentaient 32 % des dépôts en 2014, ce pourcentage est désormais de 43 % ; tandis que la part de la principale banque publique (CBE) décline depuis six ans (68 % en 2014 contre 57 % en 2020). Celles-ci disposent au total de 3 fois plus d'agences bancaires que la CBE (4 361 contre 1 604). Ces résultats s'inscrivent dans la volonté du gouvernement d'accorder une plus grande place au secteur bancaire privé dans le financement de l'économie.

- **Ouganda – Le principal opposant au Président Museveni suspend sa campagne présidentielle.** Alors que les élections législatives/présidentielles prévues le 14 janvier 2021 approchent, le principal opposant à l'élection présidentielle, Kyagulyanyi Ssentamu Rober, a annoncé cette semaine la suspension de sa campagne électorale. Populairement connu sous son nom de musicien, Bobi Wine a pris cette décision après avoir été arrêté à plusieurs reprises ces dernières semaines et avoir vu plusieurs de ses collaborateurs blessés en n'ayant pas pu assister à un récent rassemblement. Mi-novembre, des heurts avaient conduit à la mort de 54 personnes. Le Président Museveni, qui se présente pour un 6^{ème} mandat, a annoncé cette semaine que les familles des victimes seraient indemnisées.

Actualités agricoles

- **Kenya – La pêche au thon kenyan représenterait un total de 2500 T/an, soit moins d'1% des pêches de l'Océan Indien.** Ces éléments ont été présentés à l'occasion d'un atelier d'échanges organisé à Mombasa, et regroupant les pays du corridor thonier situé à l'Ouest de l'Océan Indien (Kenya, Tanzanie, Somalie, Mozambique, Afrique du Sud, Madagascar, Comores, Seychelles, Maurice). Le montant des licences de pêche aurait représenté un total de 500 MKES (soit environ 3,7 M€) en 2020. La lutte contre la pêche illégale, le renforcement des revenus issus des licences de pêches, l'augmentation des quantités débarquées (une estimation du KEMFRI – Kenya Marine and Fisheries Research Institute – de 2018 fait état d'un potentiel de 150 kT à 300 kT par an) et la création de valeur dans le secteur constituent autant de priorités pour le gouvernement kenyan dans le domaine du développement de l'économie bleue.
- **Tanzanie – Zanzibar signe un accord de 3 Mds USD avec une entreprise turque pour stimuler la pêche.** La presse rapporte la conclusion d'un prêt de 3 Mds USD auprès d'une société d'investissement turque pour développer des installations modernes de transformation du poisson et un port de débarquement. L'accord signé entre Salmin Fisheries et la société turque Northland Capital Investment fait partie de la politique économie bleue du gouvernement visant à redonner vie au secteur de la pêche en difficulté, a déclaré Abdullah Kombo, ministre de l'économie bleue et de la pêche de Zanzibar. Il a salué cette décision comme une étape importante pour l'économie de Zanzibar, qui offrira des opportunités d'emploi et des marchés aux pêcheurs artisanaux. L'économie bleue est l'un des secteurs phares dans lequel le nouveau président de Zanzibar s'est engagé à investir massivement.
- **Burundi – Lancement du projet LATAFIMA pour la gestion des ressources halieutiques du lac Tanganyika.** Le Lake Tanganyika Fisheries Management (LATAFIMA), lancé par l'Autorité du Lac Tanganyika, devrait réguler les pratiques de pêche à l'oeuvre pour les Etats riverains. Ce projet est financé par l'Union Européenne à hauteur de 2 MEUR, en partenariat avec la FAO et le ministère burundais de l'agriculture et de l'élevage. Selon la FAO, les produits de la pêche pourraient représenter près d'un tiers des apports en protéines animales au Burundi.
- **Maurice – Présentation au Parlement du projet de loi sur le Conseil vétérinaire.** Le 8 décembre, le Ministère de l'agro-industrie et de la sécurité alimentaire a présenté le projet de loi sur le Conseil vétérinaire. Celui-ci vise notamment à renforcer le cadre juridique de la profession vétérinaire, mettre en place un code des bonnes pratiques et introduire le concept de développement professionnel continu (DPC). Ce projet définit les responsabilités de la profession en matière de réglementation des normes éducatives et éthiques, de santé publique vétérinaire, d'enregistrement, de litiges, de normes professionnelles, ainsi que des interactions avec les organisations régionales et internationales dans le domaine de la médecine et de la chirurgie vétérinaires.
- **Seychelles – Les deux tiers de la flotte de senneurs seychellois a atteint les quotas de pêche pour 2020.** Selon l'Autorité des pêcheries seychelloise (FSA), la majorité de la flotte de senneurs de l'archipel a atteint son quota de 33 211 T concernant la pêche d'albacore (thon blanc) pour l'année 2020. Huit bateaux sur treize ont atteint leur quota, entraînant leur mise à quai depuis mi-novembre. Selon le plan provisoire de reconstitution du stock d'albacore entrant dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan indien (CTOI), l'objectif de réduction de 20 % des captures n'est pas encore été réalisé en dépit des mesures de conservation et de gestion existantes.

- **Comores - Le collectif des préparateurs de vanille bénéficie d'un financement de 0,6 M€ de la part du gouvernement.** Dans le but de relancer la filière vanille, le gouvernement comorien a approuvé un appui financier de 300 M KMF (0,6 M€) en faveur du collectif des préparateurs de vanille. Le premier volet consiste en l'apurement de 45% des dettes des préparateurs auprès des institutions financières (0,4 M€) : les institutions concernées sont la Meck Moroni, la Banque de Développement des Comores (BDC), la Meck Mitsamiouli et Sunduk Ndzuani. Le deuxième volet vise à apurer les dettes des producteurs de vanille auprès des préparateurs (0,3 M€). Le dernier volet concerne le soutien des acteurs faisant face à la vente à perte (0,1 M€).

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Afrique – Entrée en vigueur de la ZLECAF au 1^{er} janvier 2021.** Le Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine (UA) du 5 décembre 2020 a confirmé le lancement partiel des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) au 1^{er} janvier 2021. L'Assemblée de l'UA a finalement délibéré sur le fait que l'échange de concessions tarifaires entre États sera conditionné par le principe de réciprocité en termes de couverture des lignes de produits et par des grilles tarifaires conformes aux modalités définies. A ce stade, 18 États auraient proposé des concessions tarifaires, 12 pays sur 54 auraient formulé des propositions d'engagements spécifiques pour le commerce des services et les règles d'origine de 460 produits (hors produits agroalimentaires, automobiles et textiles) auraient été identifiées. Les négociations devraient se poursuivre jusqu'en juin 2021. Selon Cyril Ramaphosa, Président de l'Afrique du Sud et Président de l'UA, la ZLECAF devrait ainsi « stimuler le commerce intra-africain, favoriser l'industrialisation et la compétitivité, contribuer à la création d'emplois, libérer les chaînes de valeur régionales et faciliter l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale ».
- **Kenya, UK – Signature de l'accord commercial entre le Kenya et le Royaume Uni.** Le Royaume Uni (RU) et le Kenya ont signé ce mardi 8 décembre à Londres un « Accord de partenariat économique entre le Kenya, membre de la Communauté d'Afrique de l'Est, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ». Cet accord s'appuie sur les termes convenus précédemment entre l'UE et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et est ouvert à l'adhésion d'autres membres de la CAE. Il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et représente le 6^{ème} accord commercial conclu entre le RU et un pays africain. En 2019, les échanges entre le Kenya et le RU se sont élevés à 1,4 Mds£ (soit 1,5 Mds€). Une fois signés et ratifiés par les deux parties, les exportateurs kenyans de fleurs, de café, de thé, de fruits et de légumes frais continueront d'accéder au marché britannique en franchise de droits et sans contingent, comme lorsque le RU était dans l'UE. La liste des produits pourrait s'élargir pour y inclure le textile, le bétail, le poisson et d'autres produits transformés. Il bénéficiera également aux 2 500 entreprises britanniques qui exportent vers le Kenya chaque année (machines, électronique, équipements techniques, etc.). L'accord a également simplifié les règles d'origine, rendant plus facile l'exportation vers le RU d'articles transformés dont les matières premières peuvent provenir d'autres pays que le Kenya.
- **Kenya, Afrique – ZEP-RE et ACRE Africa s'engagent dans un partenariat pour renforcer l'assurance agricole en Afrique.** ZEP-RE, leader africain de la réassurance, va acquérir une participation majoritaire de 56% dans ACRE Africa (Agriculture and Climate Risk Enterprise Ltd.), société à impact social soutenue par la Fondation Grameen Crédit Agricole depuis 2014. ACRE Africa offre des services d'assurance-récolte aux petits exploitants et des services de conseil aux organisations de développement et aux régulateurs d'assurance au Kenya, en Tanzanie et au Rwanda. ZEP-RE (PTA Reinsurance Company) est une organisation régionale qui promeut le développement et l'intégration au sein de la région COMESA (Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe) à travers le commerce des activités d'assurance et de réassurance. Elle est basée au Kenya, avec des bureaux régionaux et nationaux au Zimbabwe, en Côte d'Ivoire, en Ouganda, en Zambie, en Éthiopie, au Soudan et en RDC. Cet accord ouvre la voie à l'élargissement de l'assurance agricole en faveur des petits exploitants agricoles en Afrique, car il permettra de renforcer la large gamme de produits et de plateformes technologiques d'ACRE Africa pour l'agriculture et la microassurance.

- **Kenya – La start-up kenyane SunCulture lève 14 MUSD de fonds pour renforcer la distribution des pompes d'irrigation solaires en Afrique.** Fondée en 2013, la start-up kényane SunCulture qui fournit des pompes à eau solaires destinées à l'irrigation, vient de réaliser une mobilisation financière qui a permis d'obtenir 14 MUSD. Les fonds ont été levés auprès de 4 investisseurs : Energy Access Ventures (EAV), Électricité de France (EDF), Acumen Capital Partners (ACP) et Dream Project Incubators (DPI). La pompe à eau de SunCulture est équipée de panneaux solaires (300W) et d'un système de stockage par batteries de 440 Wh. Le prix d'achat de cette pompe à eau est compris entre 500 et 1000 USD, que chaque agriculteur pourra payer grâce au système de Pay-as-you-go (paiement à l'usage). SunCulture souhaite distribuer ses pompes à eau solaires en Éthiopie, en Ouganda, en Zambie, au Sénégal, au Togo et en Côte d'Ivoire.
- **Tanzanie – Une production de noix de cajou en baisse.** La récolte de noix de cajou pourrait atteindre 222 400 T en 2020/2021, soit une baisse de 10 000 T par rapport à l'année dernière et une récolte 50 000 T en deçà des prévisions initiales. Pour expliquer ces moindres récoltes, le Conseil de la noix de cajou (CBT - Cashewnut Board of Tanzania) met en avant les mauvaises conditions climatiques et le développement de maladies affectant les plantations. La noix de cajou (anacarde) est l'une des principales productions agricoles à l'export en Tanzanie : elle représenterait 10% de la valeur des exportations du pays. A horizon 2025, le gouvernement s'est fixé comme objectif de produire annuellement 1 million de tonnes de noix de cajou.
- **Rwanda – Lancement du Centre d'excellence africain sur le refroidissement durable et la chaîne du froid.** Les autorités rwandaises ont lancé officiellement cette semaine l'African Centre of Excellence of Sustainable Cooling and Cold Chain (ACES) qui sera hébergé par l'Université du Rwanda. En collaboration avec l'Université de Birmingham du Royaume-Uni et l'UNEP U4E (UN Environmental Programme's United for Efficiency) du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le centre rassemble une expertise multidisciplinaire au Rwanda et au Royaume-Uni. Avec des partenaires commerciaux, le centre aura pour objectif de développer et de promouvoir des systèmes de refroidissement et des chaînes du froid à un prix abordable et à très faibles émissions de carbone, adapté aux besoins sociaux et économiques africains, et tout particulièrement dans le secteur agricole et agroalimentaire.
- **Madagascar – Le gouvernement plafonne le prix du riz importé.** Après plusieurs semaines de hausse, le gouvernement a décidé de plafonner temporairement le prix du riz importé à 1925 ariarys/kg (soit 0,40 €), alors que le prix du riz est aujourd'hui affiché dans les étals autour de 2200 à 2500 ariarys. Le prix du riz pourrait redescendre d'ici la fin du mois avec l'arrivée de 100 000 tonnes de riz importé et la récolte qui démarre pour le riz local.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Éthiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Économique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtrésor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtrésor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*